

La Baule, le 4 décembre 2012

Madame la Députée XXX YYY ZZ
11 Allée Turenne
44000 Nantes

MG 04/12/12

Objet : Commission Sicard - Nantes le 24/11/12

Madame la Députée,

Nous avons eu le privilège à Nantes de recevoir la « commission Sicard ». L'assemblée a été de bonne tenue et rien n'a manqué sauf la place pour accueillir un public nombreux et contrasté !

- Une certaine minorité agissante de professionnels de santé et d'autres personnes ont essayé par tous les moyens de nous persuader que la Loi Léonetti donnait entière satisfaction et que point n'était besoin d'envisager une loi prévoyant la possibilité de l'aide à mourir. Caricatures & arguments épouvantails à la clé n'ont pas manqué : le péril des dérives, l'incitation au suicide, la désintégration de la société, le pouvoir des médecins de supprimer les gens de leur propre initiative, le danger d'eugénisme, tout y était, rien n'a été oublié.

- Mais nombreux ont été celles et ceux - appartenant ou non à l'ADMD - qui ont fait valoir la nécessité de cette loi. Ils ont témoigné et dit, à partir de leurs situations, leurs souffrances et leurs souhaits, à commencer par Mr & Mme Pierra parlant de la fin leur fils Hervé... Ils ont démontré, exemples à l'appui, que la loi Léonetti n'est pas, loin s'en faut, la seule réponse au niveau de l'attente de la majorité des Français. D'ailleurs soins palliatifs et euthanasie ne se contredisent pas comme on veut nous le faire croire.

Ils ont rappelé que la demande d'une aide à mourir, pour ceux qui vivent dans des conditions inacceptables pour eux, était on ne peut plus légitime et devait être encadrée par une loi. Ils ont rappelé que cette aide ne devait pas être réservée aux seuls nantis ... de savoir, de relations et/ou et de moyens financiers, comme c'est le cas de celles et de ceux qui peuvent aller actuellement en Suisse pour y mourir.

Ils ont souligné par ailleurs que l'application d'une loi autorisant l'aide à mourir en Belgique, en Hollande et au Luxembourg donnait une entière satisfaction.

Nous pensons sincèrement que le Pr Sicard a entendu nos réflexions et désirs. Il a d'ailleurs conclu que la journée de Nantes mettait en valeur la nécessaire obligation de respecter la pensée dument exprimée et les volontés réitérées du malade qui était l'acteur principal de son destin. Nous attendons et lirons avec le plus vif intérêt son rapport qu'il doit rendre au président de la République le 18 décembre.

Un couple de Belges rencontré sur un marché local a dit : *« Ne lâchez rien Madame ! Si vous saviez comme c'est mieux chez nous depuis que nous avons notre loi : le malade lutte mieux car il sait qu'il aura une solution au bout du bout, sa famille l'accompagne mieux car elle sait qu'il aura une alternative au bout du bout : « le dernier soin » prodigué par un/son médecin »*. La loi belge a souvent été brandie en épouvantail pour les dérives dont elle serait potentiellement génératrice, mais aucun exemple n'a pu et pour cause, être cité, après 10 ans d'application.

Nous espérons, Madame la députée, que vous avez compris la valeur nos arguments et que vous y serez sensible lorsque vous aurez à voter cette loi qui figure parmi les 60 mesures annoncées par François Hollande dans son programme.

Nous serons aussi des électeurs exigeants, vigilants et ferons attentivement le décompte minutieux des grands courages et petites lâchetés de nos représentants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la députée, l'assurance de nos sentiments républicains.

Mireille Grébonval
37 avenue des salines
44500 La Baule
Déléguée de l'ADMD pour la Loire Atlantique
admd44@admd.net